



## [4.4]

# L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE VIE

**Dans le cadre de son objectif d'amélioration de la qualité de vie des habitants et de protection de l'environnement, le Parc amazonien de Guyane s'est engagé dans des actions éco responsables en concertation avec les organismes compétents dans les domaines de l'accès à l'eau potable, de l'électrification des écarts et de la gestion des déchets.**

En 2009, le Parc amazonien de Guyane avait permis à certains écarts du Maroni de bénéficier d'un système de récupération d'eau de pluie, grâce à l'installation de cuves prévues à cet effet. L'objectif étant d'offrir aux populations isolées un accès à l'eau potable sans infrastructures lourdes. Avec l'aide de la Direction de la santé et du développement social (DSDS), l'Etablissement a obtenu une dérogation du Conseil supérieur de l'hygiène publique pour autoriser ce dispositif, en raison de l'absence de réseau d'adduction d'eau et de forage dans certains bassins de vie enclavés du territoire. En 2010, cette opération s'est poursuivie sur l'Oyapock, avec la fourniture de 17 cuves sur Camopi et Trois-Sauts. La mise en œuvre du projet a été confiée au bureau d'étude NBC, avec l'appui de 11 agents de la Délégation territoriale de l'Oyapock (DTO). « Nous sommes allés à la rencontre des habitants pour leur présenter le projet et identifier les personnes répondant aux critères pour bénéficier des cuves, en fonction de leur éloignement des sources de captages », explique Vincent Piron, chef de la DTO. Au cours de ces réunions, les habitants

ont pris connaissance des modalités d'installation et d'entretien des dispositifs et des conditions d'acquisition. Une participation de 80 euros par foyer, à raison d'une seule cuve par habitation, leur a été demandée, le reste étant pris en charge par le Parc national, le Conseil régional, l'Office de l'eau et la DSDS. Le coût total s'élève à 615 euros par cuve. C'est un transporteur privé de la commune de Camopi qui a acheminé les cuves vers les écarts, avec l'aide des agents de la DTO. « Nos agents ont fourni une aide logistique importante, indique Vincent Piron. Ils ont également participé à l'assemblage des cuves, fournies en pièces détachées ». Si Vincent convient que cette opération est bénéfique pour la communauté, il regrette de ne pas pouvoir dresser un bilan : « Fin 2010, toutes les cuves avaient été livrées et montées, mais une partie des habitants ne les ont pas encore installées sur leurs carbets » dit-il avec un peu de déception dans la voix. S'il n'est pas facile de changer les habitudes, la pédagogie des agents de la DTO présents au quotidien sur le terrain devrait permettre aux habitants de s'approprier ces nouveaux dispositifs.

### SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA POSTE, LE PARC AMAZONIEN DE GUYANE ET LES FORCES ARMÉES EN GUYANE

Cette convention permet d'acheminer régulièrement le courrier vers Camopi, le village de Trois-Sauts sur l'Oyapock et les villages de Twenké, Cayodé, et Antécume-Pata sur le Maroni. Certains villages ne recevaient le courrier qu'une fois tous les deux mois, et la poste n'avait pas d'autres solutions économiquement acceptable pour elle.

La Poste de Guyane prépare le courrier, l'achemine vers la base aérienne militaire de Rochambeau et le remet aux Forces armées pour le transport vers Camopi.

Pour le Haut-Maroni, La Poste achemine le courrier via la liaison aérienne régulière entre Cayenne et Maripasoula et rétribue un prestataire privé pour l'acheminement vers Twenké. La Poste a installé des boîtes aux lettres modulables sur l'ensemble de ces villages permettant ainsi l'arrivée et le départ du courrier.

Les Forces armées en Guyane acheminent le courrier par avion ou hélicoptère à Camopi, profitant de ses liaisons logistiques régulières pour ses propres besoins.

Le Parc amazonien de Guyane via ses agents de terrain, récupère le courrier à Camopi et le transporte en pirogue vers Trois Sauts environ tous les 15 jours. Pour le Haut-Maroni, le courrier est récupéré à Twenké par les agents du Parc et transporté en pirogue vers Cayodé et Antécume Pata.

La convention a été signée le 9 octobre 2010 par Laurent Marie-Louise, directeur régional de la Poste en Guyane, le général Jean Pierre Hestin, commandant supérieur des Forces armées en Guyane, le directeur et le président du Parc amazonien de Guyane.

Il est prévu que cette convention vive jusqu'au moment où La Poste aura trouvé une solution pérenne pour acheminer régulièrement les communes et villages du Parc national.

### ELECTRICITÉ, GESTION DES DÉCHETS

Au cours de l'année 2010, le Parc amazonien de Guyane a entrepris un travail de fond pour bien préciser ses actions dans le domaine de la gestion des déchets sur son territoire. Plusieurs acteurs, comme les collectivités locales, sont également concernées par cette thématique. Après une longue phase de concertation, c'est dans un esprit de complémentarité qu'une convention cadre tripartite a été signée entre le Parc et les deux communautés de communes (CCOG et CCEG) à qui revient la compétence de gestion en la matière.

D'autre part, le Parc national a participé au Comité de suivi de l'électrification des communes de l'intérieur, animé par EDF. Sur le terrain, il a accompagné EDF sur quatre missions dans les écarts afin de faciliter les échanges avec les communautés les plus isolées.